

MONTANT DES FRAIS COLLEGE

- **Contribution des familles**

La scolarité peut être payée en un ou trois versements (soit par prélèvement bancaire chaque mois, soit par chèques, ou CB). **En cas de départ de l'établissement, tout trimestre commencé sera dû dans son intégralité.**

Collège : 1317 €

1^{er} Trimestre : **439 €**

2^{ème} Trimestre : **439 €**

3^{ème} Trimestre : **439 €**

Demi-pension :

Sont considérés comme demi-pensionnaires uniquement les élèves prenant 4 repas hebdomadaires.

La demi-pension de **972 €** est calculée sur la base de 140 repas annuels. Elle est répartie de la façon suivante:

1^{er} Trimestre : **324 €**

2^{ème} Trimestre : **324 €**

3^{ème} Trimestre : **324 €**

Pour les élèves externes, le coût du repas s'élève à **8.30 €**. Les repas non consommés sur la carte seront remboursés en fin d'année scolaire.

Les élèves qui déjeunent le mercredi midi doivent acheter un ticket à l'accueil : **5.80 €**

- **Cotisation annuelle à l'APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) : 29 €**

Les problèmes financiers ne doivent pas faire obstacle à l'inscription ou au maintien d'un élève dans l'établissement. L'APEL peut éventuellement accorder une aide financière ponctuelle. Un dossier sur demande au secrétariat sera à remplir puis sera étudié par l'APEL.

En inscrivant votre enfant dans l'Etablissement vous êtes membre de l'U.N.P.E.C. (Union Nationale de Prévoyance de l'Enseignement Catholique) qui organise la Solidarité en prenant en charge, jusqu'au Baccalauréat ou son équivalent, les frais de Contribution des Familles et de Demi-Pension en cas de décès de l'un ou de l'autre des responsables financiers de l'enfant.

MONTANT DES FRAIS **ECOLE**

- Contribution des familles**

La scolarité peut être payée en un ou trois versements (soit par prélèvement bancaire chaque mois, soit par chèques, ou CB). **En cas de départ de l'établissement, tout trimestre commencé sera dû dans son intégralité.**

Ecole : 921 €

1^{er} Trimestre : **308 €**

2^{ème} Trimestre : **308 €**

3^{ème} Trimestre : **308 €**

Les sorties ateliers et les fournitures ne sont pas comprises dans ce tarif.

- Demi-pension :**

Sont considérés comme demi-pensionnaires uniquement les élèves prenant 4 repas hebdomadaires. La demi-pension de **972 €** est calculée sur la base de 140 repas annuels. Elle est répartie de la façon suivante:

1^{er} Trimestre : **324 €**

2^{ème} Trimestre : **324 €**

3^{ème} Trimestre : **324 €**

Pour les élèves externes, le coût du repas s'élève à **8.30 €**. Les repas non consommés sur la carte seront remboursés en fin d'année scolaire.

- Etude du soir Primaire (16h30-17h30)**

3 ou 4 soirs par semaine : **58 €/mois**

1 ou 2 soirs par semaine : **38 €/mois**

la séance occasionnelle : **10 €**

- Garderie**

	1 ou 2 jours par semaine	3 ou 4 jours par semaine
Garderie matin (à partir de 7h30)	26 €	48 €
Garderie maternelle (16h30-17h30)	26 €	48 €
(16h30-18h30)	37 €	61 €
Garderie Primaire après étude (17h30-18h30)	26 €	48 €
Ticket occasionnel	10 €	

- Cotisation annuelle à l'APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement libre) : 29 €**

Les problèmes financiers ne doivent pas faire obstacle à l'inscription ou au maintien d'un élève dans l'établissement. L'APEL peut éventuellement accorder une aide financière ponctuelle. Un dossier sur demande au secrétariat sera à remplir puis sera étudié par l'APEL.

En inscrivant votre enfant dans l'Etablissement vous êtes membre de l'U.N.P.E.C. (Union Nationale de Prévoyance de l'Enseignement Catholique) qui organise la solidarité en prenant en charge, jusqu'au baccalauréat ou son équivalent, les frais de contribution des familles et de demi-pension en cas de décès de l'un ou de l'autre des responsables financiers de l'enfant.

Extrait du projet éducatif de l'Ecole et du Collège De Maillé

L'ensemble De Maillé (Primaire et Collège) constitue un Etablissement Catholique d'Enseignement,

Notre **FINALITE** est double :

- Dispenser aux élèves les connaissances nécessaires à leur culture humaine, à la compréhension du monde changeant où nous vivons, à la réussite de leur vie.
- Donner une éducation fondée sur les valeurs évangéliques (amour, espérance, pardon, témoignage, partage).

Nos **REFERENCES** :

- Jésus-Christ vivant (Evangile)
- l'Eglise

Nos **REGLES DE VIE**:

- Notre Etablissement se veut ouvert à tous dans un respect mutuel,
- Notre Etablissement se veut une Communauté Vivante et Educative,
A travers
 - une information et une culture religieuse,
 - une éducation à la responsabilité et à l'autonomie,
 - une formation scolaire,
 - l'acquisition des connaissances,
 - la formation aux méthodes de travail, l'entraînement aux savoir-faire,
 - la préparation à une meilleure adaptation aux conditions de vie de notre société.

EXTRAIT DU REGLEMENT des élèves (Code de vie)

"Une Ecole est ouverte à la liberté lorsqu'elle sait concevoir son règlement de telle manière que les élèves y reconnaissent non plus un recueil de défenses mais l'expression des relations au sein d'une Communauté ».

EXACTITUDE ET ASSIDUITE

Les élèves doivent être dans l'Etablissement un peu avant le début des cours.

Tout attroupement aux abords de l'Etablissement est interdit.

Toute absence doit être signalée par téléphone dans la première heure de la demi-journée.

Les départs anticipés et les prolongations de vacances sont interdits.

TENUE

La tenue vestimentaire sera simple, correcte et adaptée au contexte scolaire.

Les déplacements dans l'Etablissement se feront dans l'ordre, sans cri, ni chahut.

Toute violence, même par jeu, est proscrite.

On usera d'un langage correct.

Conscients qu'ils représentent l'Etablissement à l'extérieur, les élèves se tiendront correctement aux abords de l'Etablissement et dans les moyens de transports qu'ils empruntent.